

INFO FAVIA 2018 NO 2

RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE 2017

Actualité de la prévoyance et activités de Favia

La votation populaire du 24 septembre 2017 aura marqué le monde de la prévoyance professionnelle en Suisse par son rejet du projet de réforme Prévoyance 2020. Le Conseil fédéral a donc remis à nouveau l'ouvrage sur le métier, et nous aurons l'occasion de revenir sur ses prochaines propositions concrètes. Pour le surplus et concernant Favia, relevons la possibilité donnée aux assurés ayant retiré une partie de leur capital de prévoyance pour financer leur résidence principale de procéder, dès octobre 2017, à des remboursements par tranches minimales de 10'000 francs au lieu des 20'000 prévalant précédemment.

Au niveau de Favia, le Conseil de fondation s'est réuni à 5 reprises en 2017. En sus de la gestion courante, il a effectué une mise à jour globale du règlement de prévoyance (voir l'Info Favia 2017 No 4 de novembre 2017, disponible sur le site **www.favia.ch**) qui s'est concrétisée par la mise à disposition de chaque assuré du règlement dans sa nouvelle version du 1er janvier 2018 (également disponible sur le site internet de Favia). Il a d'autre part évalué les conditions offertes par le marché des banques dépositaires et, après analyse approfondie, décidé de confier le mandat de global custody au Credit Suisse (Suisse) SA, qui succède ainsi à l'UBS.

Pour la troisième année, Ethos Services SA a exercé les droits de vote de Favia lors de 23 assemblées générales pour les actions suisses que Favia détient en direct. Un rapport synthétisant la manière dont les droits de vote ont été exercés en 2017 est accessible sur le site internet de Favia.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de Favia. Composé de huit membres (quatre représentant les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau), il a connu divers changements :

- Début 2017, le Conseil de l'Ordre a désigné Me Selina Müller, associée de l'Etude Ming Halpérin Burger Inaudi, nouvelle représentante des employeurs, succédant à Me Luc Hafner qui avait quitté le Conseil de fondation à fin 2016.
- Après 16 années d'activité pour le Conseil de fondation, Me Afshin Salamian, représentant des employeurs, a choisi à fin 2017 de laisser sa place à des forces jeunes. Simultanément, Madame Sylvianne Zeder-Aubert, représentante des employés administratifs, a également quitté le Conseil de fondation. Me Pierre Bydzovsky, jusque-là représentant des avocats salariés désigné par le Jeune Barreau, devenu associé de l'Etude Borel & Barbey, a été désigné nouveau représentant des employeurs par le Conseil de l'Ordre pour succéder à Me Afshin Salamian. Le Jeune Barreau a alors nommé Me Tatiana Gurbanov, avocate chez ARC Avocats, pour occuper la place libérée par Me Pierre Bydzovsky de représentant des avocats salariés. Suite à un appel à candidatures, Monsieur Rodolfo Docampo, responsable de la partie comptable et financière de l'Etude Borel & Barbey, remplace Mme Sylvianne Zeder-Aubert.

Nous remercions les nouveaux membres pour leur intérêt à Favia et leur souhaitons plein succès et plaisir dans leur nouvelle fonction.

Représentants employeurs	Représentants assurés	
nommés par le Conseil de l'Ordre	nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études	
Me Pietro Sansonetti (Président)	Me Tatiana Gurbanov (Jeune Barreau)	
Me Pierre Bydzovsky	Me Benno Strub (Jeune Barreau)	
Me Selina Müller	Mme Jessica Brignolo (Employée administrative)	
Me Anne Troillet	M. Rodolfo Docampo (Employé administratif)	
Cárant a decinistratif		

Gérant administratif:

Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy

Global Custodian:

UBS SA en 2017 Credit Suisse (Suisse) SA dès 2018

Gérants de fortune :

Banque Pâris Bertrand Sturdza SA, Genève Mirabaud Asset Management (Suisse) SA, Genève UBS Asset Management SA, Zurich Vontobel Management SA, Zurich

Expert en prévoyance professionnelle :

Vincent Duc, c/o Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy

Conseiller financier:

Lusenti Partner Sàrl, Nyon

Organe de révision:

Ernst & Young SA, Genève

Commentaires sur les comptes annuels

En 2017, le bilan de la Fondation a sensiblement augmenté (+12%), frôlant le montant de CHF 200 mios. Les avoirs des assurés actifs accusent un très léger repli (-0.6% à 119.3 mios) alors que les capitaux des rentiers progressent de 12% à CHF 58.3 mios.

Les cotisations croissent légèrement de CHF 0.5 mio pour atteindre CHF 10.8 mios, alors que les rachats volontaires des assurés se sont élevés à près de CHF 4.0 mios.

Les prestations versées sous forme de rentes ont progressé à nouveau de CHF 0.2 mio à près de CHF 4.1 mios, alors que les prestations en capital se sont réduites sensiblement à CHF 11.3 mios (-3.3 mios).

Le bas niveau des primes payées au réassureur (Zurich Assurances) est confirmé année après année, la prime annuelle totale dépassant à peine CHF 0.7 mio. Rappelons l'incidence de ces excellentes conditions de réassurance sur la cotisation réglementaire pour risques et frais : le rabais de 40% sur cette cotisation perdure depuis 2015 (Info Favia 2017 No 4).

En termes de revenus des placements, Favia a obtenu en 2017 une excellente performance de plus de +9.4% (Info Favia 2018 No 1), supérieure à la moyenne des caisses de pensions suisses et générant des revenus nets de CHF 16.8 mios. L'essentiel de ces revenus provient des actions suisses (47%), suivies des actions étrangères (36%), des obligations suisses (10%) et de

l'immobilier suisse (8%). Les frais de gestion de fortune, dont le ratio par rapport aux fonds gérés se réduit de 18% en 2017 par rapport à 2016, représentent moins de 8% des revenus nets.

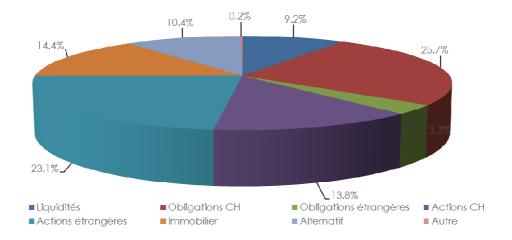
L'exercice 2017 se conclut sur un excédent de produits de CHF 12.2 mios (excédent de charges de CHF 0.9 mio en 2016), qui augmente à plus de CHF 14.5 mios la réserve de fluctuation de valeur.

Les principaux chiffres

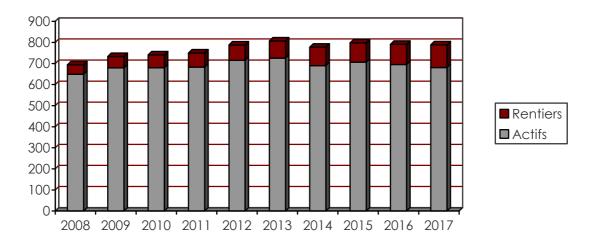
	31.12.2017	31.12.2016
	(mios de CHF)	(mios de CHF)
Degré de couverture	108.1%	101.4%
Somme du bilan	199.17	177.95
Liquidités et placements monétaires	18.33	11.74
Obligations	57.63	51.26
Actions	73.41	66.01
Immobilier	28.77	27.47
Placements alternatifs	20.64	21.14
Divers	0.30	0.23
Compte de régularisation actif	0.09	0.10
Capitaux des assurés actifs	119.31	119.98
Capitaux des rentiers	58.35	52.10
Provisions techniques	1.22	0.78
Réserves de fluctuation de valeur(*)	14.57	2.34
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	7.3%	1.3%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Fonds libres(*)	0.00	0.00
Résultat net des placements	16.80	5.99
Nombre d'assurés actifs	681	695
Nombre de bénéficiaires de rentes	108	96

^(*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

Structure des placements au 31 décembre 2017



Effectifs



Conclusion

2017 a été une excellente année qui a permis à Favia de renforcer sa sécurité financière par une augmentation sensible de son degré de couverture, tout en faisant bénéficier les capitaux d'épargne des assurés d'une rémunération attrayante de 1.75% (contre 1% dans le cadre du « minimum LPP »).

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers (chères) Assuré (e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation

Me Pietro Sansonetti

Jessica Brignolo

Mai 2018

Téléphone: 022 879 78 10 – e-mail: <u>favia@actuairesassocies.ch</u>

Internet: www.favia.ch